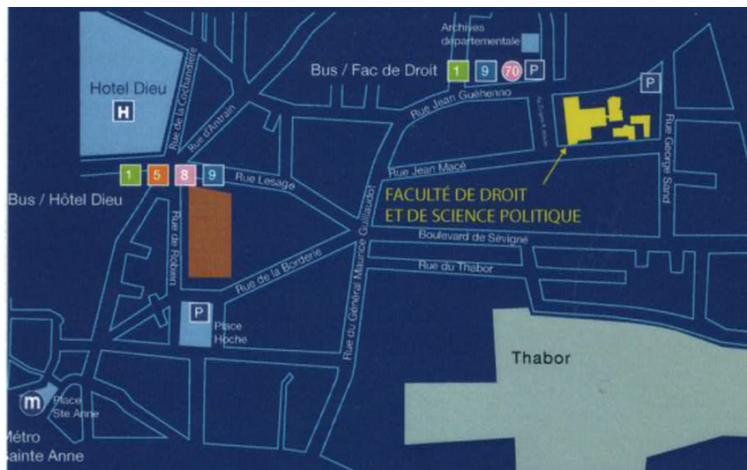


# Informations pratiques

Faculté de Droit et de Science Politique  
Institut du Droit Public et de  
la Science Politique (I.D.P.S.P.)  
9 rue Jean Macé - CS 54203  
35042 RENNES  
Secrétariat : [isabelle.clerc@univ-rennes1.fr](mailto:isabelle.clerc@univ-rennes1.fr)  
02.23.23.76.09



Accès direct de la gare à la Faculté de Droit  
Bus n°1. direction Cesson-Sévigné, arrêt Fac de Droit

Ouvert et validé au titre de la formation continue des avocats

UNIVERSITÉ DE  
RENNES 1

UNIVERSITÉ DE  
RENNES 1  
I.D.P.S.P

Faculté de Droit  
et de Science  
Politique

UNIVERSITÉ DE  
RENNES 1  
Direction de la Recherche et de l'Innovation  
EDAGO

LA SEMAINE  
JURIDIQUE  
LexisNexis

## Colloque

Les référés en matière administrative

les 15 ans de la

loi du 30 juin 2000  
relative au référé devant les  
juridictions administratives

Comité scientifique : J. Petit (PR), G. Eveillard (PR), G. Le Floch (PR), H. Muscat (MCF), Université Rennes 1

Mercredi 16 décembre 2015  
Faculté de Droit et de Science Politique  
9 rue Jean Macé - Rennes - Amphi IV Pierre-Henri Teitgen

## Les référés en matière administrative

### Les 15 ans de la loi du 30 juin 2000 relative au référé devant les juridictions administratives

Mercredi 16 Décembre 2015

Faculté de droit et de science politique

Université Rennes 1

Comité scientifique : **J. Petit (PR)**, **G. Eveillard (PR)**, **G. Le Floch (PR)**,  
**H. Muscat (MCF)**, Université Rennes 1

9h15-9h45 **Accueil**

9h45 **Allocutions**

10h **Rapport introductif** : Mise en perspective (*H. Muscat*, MCF, Université Rennes 1)

## Première partie

### Quinze ans de mise en œuvre des référés

Présidence : *C. Broyelle*, Professeure, Université Paris II

10h20 Quinze ans de mise en œuvre du référé-suspension (*Ch. Paillard*, MCF, Université Rennes 1)

10h40 Quinze ans de mise en œuvre du référé-liberté (*G. Eveillard*, Professeur, Université Rennes 1)

11h Quinze ans de mise en œuvre du référé mesures-utiles (*S. Boussard*, Professeure, Université Paris X)

11h20-11h45 **Débat/Pause**

## Deuxième partie

### L'utilisation stratégique des référés

Présidence : *F. Magnier*, Présidente du TA de Rennes

11h45-12h15 **Regards croisés sur la stratégie d'utilisation des référés.**  
**Table ronde** : *N. Josselin*, Avocat aux barreaux de Rennes et Quimper ;  
*A. Gille*, Conseiller au TA de Nantes, en charge des référés ; *N. Tronel*,  
Conseiller au TA de Rennes, en charge des référés.

12h15-12h30 **Débat**

## Troisième partie

### Discussions autour de deux affaires importantes

Présidence : *B. Stirn*, Président de la section du contentieux du conseil d'Etat

#### Réflexions autour de l'affaire Lambert

14h Réflexions autour de l'affaire Lambert : l'ordonnance du Conseil d'Etat (*M-L. Moquet-Anger*, Professeure, Université Rennes 1, Présidente de l'AFDS)

14h20 Réflexions autour de l'affaire Lambert : les mesures provisoires devant la CEDH (*G. Le Floch*, Professeur, Université Rennes 1)

14h40-14h50 **Débat**

#### Réflexions autour de l'affaire Dieudonné

14h50 **Table ronde** : *A. Van Lang*, Professeure, Université Nantes ; *C. Broyelle*, Professeure, Université Paris II

15h30-15h45 **Débat**

15h45 **Pause**

16h **Conclusion** : *J. Petit*, Professeur, Université Rennes 1

## Objectifs du colloque :

Il s'agit de présenter les apports de la loi du 30 juin 2000 en croisant les regards critiques des universitaires, des magistrats et des avocats.

Après 15 ans d'application un bilan semble pouvoir être fait. Ce bilan semble d'autant plus opportun que d'autres évolutions plus récentes (en matière de voie de fait et de procédures contractuelles par exemple) sont venues récemment se greffer sur la thématique des procédures d'urgence. En outre, un certain nombre d'affaires emblématiques et largement médiatisées (telles que les affaires Dieudonné et Lambert) ont placé le juge de l'urgence sous le feu des critiques. Pour ces affaires il apparaît encore plus nécessaire de faire dialoguer magistrats, avocats et universitaires. Tel est l'objet de l'après midi.

La matinée du colloque est, quant à elle, consacrée à une présentation par des universitaires des référés d'urgence puis par une étude de l'utilisation des référés du point de vue des praticiens (juge, avocat).